

Transmis
le 18-1-34

D'après ces lettres, il y aurait lieu d'acquiescer à
titre onéreux ; 34 m² de terrain, estimés 3400,

après en avoir délibéré,

Le conseil municipal demande l'autorisation d'acquies-
cer ces terrains, avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera prélevée sur l'article prévu à cet
effet au budget de 1934.

Bibliothèque populaire de Port Rousseau.

M^r Furpin fait remarquer que le local de la
Bibliothèque populaire de Port Rousseau doit être démoli
pour la déviation de la Route nationale 134.

Il y aurait lieu de prévoir un nouvel immeuble
pour loger la bibliothèque. La possibilité de loger la bibliothèque
près de la salle des Fêtes de Port Rousseau sera mise
à l'étude.

La séance est levée à dix neuf heures quinze.

Jouhaire	Collet	Barthelemy	Manuel
Fournier	Guichon	Harmon	Sauvage
Jamais	Marcus	Mabrie	J. Curpin
Elverneau	Starchais	Jéruin	Gautbailliet
		Bony	Liger

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se
réuniront au lieu ordinaire de leurs séances, le six
février mil neuf cent trente sept à seize heures trente

Ordre du jour

- 1^o Modification au régime de la répurcation

2. Demande de virement de crédits;
3. Marché des fournitures scolaires;
4. Allocations et assistances diverses;
5. Canalisations de gaz;
6. Communications diverses.

Reçu, le 2 février 1937.

Le Maire
J. Tignais

Conseil Municipal

Séance du 6 février 1937

Le six février mil neuf cent trente sept à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, suivant convocation adressée par le Maire, sous la présidence de M^r Tignais, Maire.

Étaient présents : M^s Gar-Marilliet, Marchais, Tangueron, Guerin, Hervouet, Eurpin, Tignais, Fabrice, Ondrouneau, Lefort, Barreau, Jeannéan, Landrian, Gendrouneau, Goutière, Chauvelon, Harroust, Beignon, Girard, Boutin, Massien, Charrier, Clouet, Ollivier, Charlot.

Absents et excusés : M^s Borin et Marchéaux.
 M^r Guerin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observations.

Modification au régime de la répurcation.

M^r le Maire donne connaissance d'une pétition des habitants de la Cocotière et de la Chesnaie demandant à être desservis une fois par semaine par le service de la répurcation. La question sera examinée avec l'ensemble du projet de modification du service.

Plusieurs conseillers, et en particulier M^r Massien

présentent des observations au sujet du fonctionnement du service. M^r Massien signale que l'enlèvement des ordures dans la rue Aristide Briand est fait beaucoup trop tard, souvent après seize heures. De plus le nettoyage des voies principales n'est pas fait en premier lieu, ainsi qu'il a vait été convenu.

M^r le Maire fera le nécessaire pour que l'adjudicataire donne satisfaction aux observations présentées.

M^r le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de la maison Grandjean, en date du 1^{er} février 1937. L'adjudicataire de la réputation, faisant état de l'application des lois sociales et des augmentations de charges qui résultent des majorations de salaires de ses employés, demande la révision des prix d'adjudication.

L'augmentation à prévoir serait pour le budget de 1936 serait de 2274*56, pour la période du 15 juin au 31 décembre 1936.

L'augmentation à prévoir pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1937 serait de 5558*95.

Il est à remarquer que les nouvelles charges qui résulteraient de l'application de la semaine de 40 heures au personnel de la réputation ne sont pas prévues dans ces chiffres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions de l'entrepreneur de la réputation.

La dépense supplémentaire à prévoir sera inscrite au budget additionnel de 1937.

En outre, il est décidé que le service de la réputation desservira une fois par semaine la Cocatière, la Chesnaie et la rue du Petit-Choisy. La dépense sera prévue au budget additionnel de 1937.

Fournitures scolaires.

M^r le Maire donne connaissance au Conseil municipal des propositions de M^r Brelet pour la fourniture des livres classiques et de la papeterie aux écoles publiques.

Le Conseil municipal, estimant que les prix offerts par M^r Brelet, sont normaux, après en avoir délibéré autorise le Maire à traiter de gré à gré avec ce fournisseur pour l'année 1937.

3 exempl.
13-2-37

approuvé le
15-2-1937

3 exempl.
12-2-37
app. le 15-2-37

Canalisations de gaz à prix réduit.

Le Conseil décide de procéder aux extensions suivantes:

1° : au droit de la Commune, rue de la Paix, 80 m
La Croix Médard 120 m, rue de l'Industrie 50 m, soit au
total : 250 m

2° : proposée à la Compagnie du Gaz : rue de l'Industrie
100 m, rue Emile Zola, 150 m soit au total : 250 m.

Depenses pour l'arbre de Noël des Ecoles.

M^r le Maire fait connaître qu'un crédit de 1553⁰⁰
a été prélevé sur l'article 90 du budget ordinaire de 1936
"Autres fêtes publiques" pour couvrir les dépenses de la fête de
l'arbre de Noël des Ecoles. Le Conseil municipal approuve à
l'unanimité l'initiative de M^r le Maire.

Ecole de Bretemoult : Travaux supplémentaires.

M^r le Maire soumet au Conseil municipal le devis
supplémentaire des travaux de l'Ecole de Bretemoult, qui s'élève
à 37 962 francs. Ces travaux ont été rendus nécessaires pour
l'ouverture de la 2^e classe, qui a eu lieu le 1^{er} janvier 1937.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise
la dépense nécessitée par les travaux supplémentaires de l'Ecole de
Bretemoult à savoir:

Serrurerie	4 248. 36
Maçonnerie :	19 798. 23
Charpente :	3 638. 47
Couverture :	2 569. 54
Menuiserie :	2 300. 38
Peinture :	1 574. 15
Mobilier :	1 528. 56
Honoraires et déplacements :	2 316. 96
	<u>37 962. 65</u>

M^r Olive regrette que la Commission des Travaux publics
n'ait pas été mise à même d'étudier les travaux supplémentaires
de l'Ecole avant leur exécution, et de surveiller cette exécution.

M^r le Maire rapporte que les membres de la Commission
habitant Bretemoult pourraient, de leur propre initiative,
surveiller les travaux et lui signaler les imperfections ou
mauvais faits qu'ils auraient découverts.

3 Travaux
le 12-2-37
app. le 15-2-37

Pensions à la charge de la Commune - Suppression de la retenue de 10%
 Sur la proposition de M^r le Maire, le Conseil
 municipal, usant de la faculté prévue par le décret du
 7 octobre 1936, décide à l'unanimité, de ne plus faire
 subir aux pensions à la charge de la Commune le prélèvement
 de 10%.

2
 3 transmis
 le 12-2-37
 approuvé le
 15-2-37

Communications diverses - Bateaux - Tarifs.

M^r Collive, conseiller municipal fait remarquer
 que les décisions prises par le conseil municipal dans
 sa séance du 25 octobre 1936 n'ont pas été entièrement
 appliquées. En effet le prix de l'abonnement de passage
 Bretemoult Chantenay, qui avait été fixé à 10^f est
 perçu à 10^f seulement, à la demande de M^r Kervegan.
 M^r le Maire déclare qu'il en fera la remarque à M^r
 Kervegan.

3 transmis
 le 14-2-37
 approuvé le
 15-2-37

D'autre part M^r le Maire propose au
 Conseil de porter le prix des billets de bicyclette de
 Bretemoult à Chantenay et vice-versa à 0^f 35, ce qui
 permettrait d'inclure immédiatement en stock de tickets
 à ce prix.

Aucune discussion s'élève sur ce sujet, sur l'opportu-
 nité d'une nouvelle augmentation. M^r le Maire fait remar-
 quer que l'application intégrale de la semaine de 40
 heures va entraîner de nouvelles charges dans le budget
 des bateaux.

M^r Collive déclare que le prix des billets en
 question avait été fixé à 0^f 30, et que l'augmentation
 de 0^f 05 qui résultait de ce dernier prix n'a pas été
 appliquée. Il trouve l'augmentation de 0^f 10 trop forte
 et propose de s'en tenir à ce qui avait été précédem-
 ment décidé.

Devant la divergence des opinions sur cette question
 M^r le Maire met aux voix l'augmentation du prix
 des billets de bicyclette de Bretemoult à Chantenay,
 de 0^f 25 à 0^f 35. Le vote donne les résultats suivants

2

Pour l'augmentation : 15 voix.

Contre l'augmentation : 10 voix.

En conséquence, le prix des billets sera porté de 0^f 25 à 0^f 35.

articles	Designation de la dépense	Crédits ouverts	Sommes dépensées à ce jour	à ce jour
96 ^r	Impôts	13000	14.899.93	1.899.93
99	Annuité de l'emprunt de 200000 ^r	15571.54	15.599.14	27.60
101 ^a	d° 11800 ^r	709.54	709.67	0.13
101 ^b	d° 830000 ^r	49879.64	49.918.05	38.41
101 ^c	d° 70000 ^r	4810.76	4814.58	3.82
109	Garantie pour extension du service d'eau	10000.	11.489.02	1489.02

Indemnité du sous-lieutenant des sapeurs-pompiers.

Sur la proposition de M^r le Maire, le Conseil décide d'allouer à M^r Rambaud, sous-lieutenant des sapeurs pompiers une indemnité annuelle de 250 francs pour frais de représentation. La dépense sera prélevée sur l'article 24 du budget ordinaire.

Demandes d'assistance

Le conseil municipal se réunit ensuite en séance secrète pour examiner les diverses demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

1. Elavier Auguste, au Bourg, 72 ans, non proposé;
2. Solary Auguste, rue Christine Briand, 61 ans, proposé pour 40^r;
3. Ollivier Jean, rue Emile Redor, 76 ans, non proposé;
4. Simon Marie, f^s Ollivier, 70 ans, rue Emile Redor, non proposé.
5. Richard Alexandrine, veie Ollivier, 70 ans, rue S^t Nogue, proposé pour 50^r;
6. Grosseau Jean B^{te}, 68 ans, à Ragon, proposé pour 60^r;
7. Richard Louise, célibataire, 70 ans, à S^t Sébastien proposé pour 70^r;
8. Gabineau Suzanne à Beuxes (Vienne) 74 ans proposé pour 70^r;

9. Pinart Louis, 73 ans, quai de l'Île Gloriette à Nantes, proposé pour 50⁺;

10. Pinard Henriette veuve Bocard, quai de l'Île Gloriette à Nantes, proposé pour 50⁺;

Demandes d'augmentation

1. Rouderon Marie, veuve Colin, à la Basse Lande, âgée de 72 ans, proposé pour 40⁺;

2. Charrier Ernest à la Banche Chirent, 86 ans, proposé pour 60⁺;

Demande d'hospitalisation

1. Robineau Olivier, 51 rue Saint Jacques, à Nantes avis favorable.

Assistances aux femmes en couches.

1. Ghonsey Jeanne, rue Malandrières, 4^e enfant proposé;

2. Mocquard Suzanne, f^o Gadait, rue en passage 2^e enfant, proposée;

3. Debard Joséphine, rue Emile Zola, 4^e enfant proposé.

4. Cornu Marie, f^o Admain, au Gevetais, 4^e enfant, proposé.

5. Sauvaget Armande, veuve Ruet, à Brand, 2^e enfant proposé.

6. Lécote Marie, veuve Lucas, au Landreau, 8^e enfant, proposée;

7. Perrier Denise, f^o Guet, rue Sadi Carnot, 1^e enfant, proposée;

8. Gatin Léontine, épouse Olivier, à la Malroue, 3^e enfant, proposée;

9. Lebas Marie, f^o Hégron, Northouse, 4^e enfant, proposée;

10. Guilband Célestine, f^o Walton, à l'Infirmerie, 6^e enfant proposé.

11. Macé Marie, épouse Ligeon à Northouse, 3^e enfant, proposé.

12. Duval Sidonie, épouse Thomas, à la Brosse, 3^e enfant proposé;

13. Buret Marie, épouse Hélias, au Bourg, 5^e enfant proposé;

14. Lequeux Olga, épouse Daniel, la Sermonnière 9^e enfant

- proposé ;
15. Hognou Eugénie, fr Azais, la Blardière, 4^e enfant, proposé ;
 16. Bordas Sylvaine, à Bretemoult, 1^{er} enfant proposé ;
 17. Gaborit Melina, épouse Aubré, à la Brosse, 2^e enfant, proposé.

Assistances aux familles nombreuses.

1. M^{elle} Rouzei Augustine, à Bretemoult, 4 enfants, proposé pour 1 allocation ;
2. M^{elle} Damien, Marguerite, rue Eloâtre à Bretemoult, 2 enfants, proposé pour une allocation ;
3. Moreau Jean, rue Emile-Zola, 4^e enfant, proposé pour 1 allocation ;

Revision du barème pour l'attribution du secours aux femmes en couches
M^r le Maire soumet au Conseil municipal un projet de modification du barème de salaires pour l'assistance aux femmes en couches.

Le Conseil municipal, en raison de l'augmentation très sensible du coût de la vie, adopte le barème proposé, à savoir

Pour le 1 ^{er} enfant	-	Salaires mensuel	850 [°]
-	2 ^e	-	950 [°]
-	3 ^e	-	1100 [°]
-	4 ^e	-	1250 [°]
-	5 ^e	-	1350 [°]
-	6 ^e	-	1550 [°]
-	7 ^e	-	1850 [°]
-	8 ^e	-	2200 [°]

Reconnaissance et tracé des chemins ruraux n° 15 et 16.

Le Maire a ensuite déposé sur le bureau : 1^o le tableau d'autre part ; 2^o le plan parcellaire correspondant audit tableau, 3^o le procès verbal d'enquête ;

Le Conseil, après avoir examiné ces différents documents considérant l'intérêt que présente la reconnaissance et le tracé des chemins ruraux n° 15 et 16, en vue de leur construction

éventuelle ;

Est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître les chemins ruraux portés au tableau sous le n° 15 et 16, d'en fixer la longueur, les largeurs et les limites, conformément aux indications portées aux colonnes 6 et 9 et à celles des plans parcellaires correspondants et d'en approuver les tracés suivant les lignes rouges.

Électrification des écarts.

M. le Maire soumet au Conseil municipal un projet d'avenant au traité de concession passé avec la Société Nantaise d'éclairage et de force par l'électricité en date du 12 mars 1925.

L'avenant prévoit l'extension du réseau à basse tension dans les rues suivantes :

rue Henri Fiollin	199 ^m 10
chemin de la Basse Lande	274 ^m 80
rue Bourjean	179 ^m 50
rue Julien Douillard	295 ^m 60.

La dépense à prévoir sera de 26.724⁺20, qui sera prélevée sur l'emprunt de 200.000⁺ réalisé en 1936.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions de l'avenant précité et demande à M. le Préfet de vouloir bien autoriser les travaux en question.

Ouverture de crédits - Régularisation

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil, pour régulariser des dépenses faites en 1936, décide de voter le crédit suivant en prélevant la dépense sur l'art 96⁺ du budget de 1937 qui reste sans emploi.

art. 32 : crédits ouverts	48 547 ⁺
sommes dépensées	49 747 ⁺
à régulariser	1 200 ⁺

La séance est levée à vingt heures

73 votes
 Bourjean
 Douillard
 Fiollin
 Gaudin
 Huet
 Jannin
 Leduc
 Maréchal
 Mouton
 Naudin
 Poirier
 Rault
 Sarrasin
 Tardif
 Thibault
 Vignier
 Zamboni

3-3-1937
3 ct.

transmis en
3. le 3-3-37